



L'ASSEMBLÉE DE FABRIQUE A ENTÉRINÉ UN PROCESSUS DE NÉGOCIATIONS POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE LA FABRIQUE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) LA NACELLE INC.

Le 23 septembre 2019, j'ai reçu un appel téléphonique de Madame Godmaire, Directrice générale du CPE La Nacelle, qui était intéressé à acheter une parcelle de terrain de la fabrique, environ 12 000 pieds carrés pour y construire le CPE qui ne pouvait plus retourner dans son local sur la rue Saint-Louis à cause des inondations printanières. Elle me demanda si cela serait possible. Après réflexion et d'en avoir parlé à l'économiste diocésaine et Jérôme Dupuis, je l'ai rappelé pour lui faire part de notre intérêt et disponible à la rencontrer avec son équipe à la paroisse.

Le lundi 30 septembre, nous avons rencontré Mesdames Godmaire et Paradis du CPE et les chargés de projets, Magalie et Mathieu de la firme Admobilis. Leur réaction : « Nous étions tous du même avis! Le meilleur choix pour le CPE La Nacelle pour bâtir sa nouvelle installation est sans aucun doute, le terrain de l'église Sint-Matthieu. »

Le soir même, leur conseil d'administration a approuvé le choix proposé, et les parents présents à leur assemblée générale étaient très heureux de savoir que leur choix s'arrêtait sur notre terrain. Nous leur avons indiqué qu'aucune démarche ne serait entreprise à moins d'avoir la certitude que leur choix était le terrain de la fabrique.

Le lendemain, 1er octobre 2019, nous recevions par courriel :

- La lettre d'intention concernant l'achat d'une parcelle de terrain;
- La résolution du CPE La Nacelle; et
- La lettre confirmant le changement de localisation permanente par le ministère de la Famille.

Le 2 octobre, j'ai fait part de ce projet au Conseil diocésain des affaires économiques qui est présidé par Mgr Paul-André Durocher, et tous et toutes étaient d'accord pour que nous puissions débiter le processus de négociations avec le CPE.

Le 3 octobre, nous tenions notre assemblée de fabrique sur cette proposition, et étant donné que cette transaction, en autres éléments, sera aussi une opportunité de développer la mission de l'Église dans la communauté de Touraine dans l'esprit du désir du Pape François d'avoir une « Église en sortie », l'assemblée de fabrique a unanimement entériner une résolution qui nous autorise moi et Jérôme Dupuis à négocier avec le CPE, à engager les fonds nécessaires pour mener ce projet à terme, signer tout document relié à cette transaction, et déposer les étapes 1 et 2 de l'ordonnance No 3 à l'archidiocèse de Gatineau.

Nous avons déjà accordé deux mandats, soit :

- Un à la firme de la Société d'évaluation immobilière de l'Outaouais pour établir la valeur marchande de la parcelle de terrain pour établir la valeur marchande de ce terrain et d'être en mesure de faire une offre de vente au CPE La Nacelle; et
- Un à la firme d'arpenteurs-géomètres pour effectuer l'opération cadastrale de notre terrain et de la parcelle de terrain.

Lorsque nous ferons l'offre de vente au CPE, un dépôt non remboursable de 25 000 \$ sera demandé au CPE pour couvrir nos frais reliés à cette transaction. Cet élément a déjà été discuté avec Madame Godmaire et a été accepté. Au moment de l'acceptation de la promesse de vente par les parties, cette promesse sera présentée aux paroissiens et paroissiennes lors d'une assemblée de paroissiens pour approbation. Les paroissiens, bien qu'informés de ce projet, seront seulement impliqués formellement à la fin du processus de l'offre d'achat.

Vous trouverez en pièces jointes [le lotissement](#) qui est convoité par le CPE et la [résolution](#) approuvée à l'unanimité par l'assemblée de fabrique.

Pour toute information additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou une personne de l'assemblée de fabrique.

Très cordialement,

André Bouchard
André Bouchard

Président d'assemblée, paroisse de Saint-Matthieu